digne d'attirer des visiteurs de l'autre côté de l'Atlantique. Nous félicitons les habitans, et particulièrement les classes ouvrières de Montréal de l'espoir où ils peuvent être maintenant d'avoir bientôt un beau boulevard pour prendre l'air sans passer sur des propriétés privées, comme ils étaient obligés de le faire, pour se promener à la campagne, afin d'y jouir de tout ce qu'elle peut offrir de nouveau et d'agréable aux habitans des villes, arbres touffus, épais gazon, fleurs, fruits, etc. Nous n'avons nul doute que cette jouissance ne soit utile, sinon nécessaire à la santé des habitans des villes, particulièrement à ceux d'entre eux qui ont à travailler renfermés dans des maisons, des boutiques, ou des ateliers, qui souvent peuvent n'être pas des mieux aérés. Il n'y a pas à douter que ceux qui bâtissent des villes destinées à recevoir une grande population, ne soient tenus de pourvoir, autant que possible, à la santé de cette population. L'assluence de peuple dans les grandes villes fait le bien de ceux qui y ont des maisons à louer, et il n'est que juste que ces propriétaires soient obligés de pourvoir, autant qu'il est en eux, au bien-être et à la santé de ceux qui donnent de la valeur à leurs propriétés. Ce sont les locataires qui donnent du prix aux maisons ou autres biens-fonds, et il faut se rappeller que le propriétaire a des devoirs à remplir aussi bien que des droits à exercer, quoique le principe semble être quelquefois perdu de vue. Ceux qui ont l'avantage d'être riches peuvent prendre leurs aises et se recréer comme ils l'entendent, puisqu'ils en ont les moyens; mais les artisans, les ouvriers, ceux qui travaillent, en un mot, ont droit d'exiger des riches quelque attention à leur santé et à leur bien-être; et n'avoir pas cette attention, ou négliger ce soin, c'est, suivant nous, se rendre plus ou moins coupable ou blamable. Dans toutes les grandes villes européennes, on a eu soin de procurer à la population les commodités nécessaires et des jouissances utiles, promenades publiques, jardins, fontaines, etc.

EXPOSITION DE 1851.

Les Commissaires Royaux de la Grande Exposition Industrielle d'Angleterre, ont signifié à la Société Royale d'Agriculture, que le département des instrumens aratoires serait remis à sa direction. dans l'ordre, et c'est ce que nous attendions d'hommes du rang et du caractère des Commissaires Royaux. Ils ont jugé sans doute qu'il convenait de confier la direction de cette partie de l'Exposition qui se rattache directement à l'agriculture, à une Société qui a été organisée et incorporée par charte royale, pour veiller aux intérêts des agriculteurs, plutôt qu'à des individus sans liaison directe avec l'agriculture. En conséquence de cette décision judicieuse, la Société Royale d'Agriculture sera en état de tenir sa Grande Exposition Annuelle d'animaux, instrumens aratoires, etc., en même temps qu'aura lieu la Grande Exposition Industrielle. Remise aux soins de personnes qui entendent l'agriculture, et y ont un intérêt direct, on peut s'attendre que cette Exposition ne le cèdera à pas une de celles qui peuvent avoir eu lieu en Angleterre ou ailleurs. Les Expositions Agricoles sont d'autant plus utiles qu'elles sont mieux dirigées par des personnes entendues en agriculture. Il est de grande importance que les prix soient adjugés convenablement, et judicieusement. Des animaux ou des instrumens qui obtiennent des prix sont par là même recommandés, et si l'adjudication n'a pas été faite correctement, comme il est arrivé quelquesois, à ce que nous croyons, les gens peu entendus sont trompés, et se font tort, en achetant ces animaux ou ces instrumens, préférablement à d'autres, qui pourraient être meilleurs, quoiqu'ils n'eussent pas obtenu de prix. Toutes ces choses demandent attention. Il ne devrait être accordé aucun prix, sous la sanction d'une Société d'Agriculture, à moins que l'animal ou l'article exposé n'y eût un droit réel fondé sur la supériorité de valeur. On n'est pas excusable d'accorder des prix pour des animaux ou des instruments qui n'en